

COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 5 AVRIL 2022

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents :

M.M. TERLAT Yves- MOREN Michèle – DANCOISNE Albert – FROISSART Pascal – GAPENNE Marcel – HONORE Béatrice – DEMEYERE Martine – DRUELLE Claude – PRIEM Sonia – LABALETTE Dominique – SOLTYS Arlette – THUMERELLE Philippe – CHRISTMANN Chantal – ROBIDET Didier – DELATTRE Adélaïde -ECAILLET Michèle – CAMPEL Pascal -KUSNIREK David – CORTES Arlette – SEWERYN Philippe

Excusés :

MM. DUPAYAGE Angèle (procuration à Mme Michèle MOREN) - BEAUCOURT Astrid – DERISBOURG Alexandre (procuration à Mr FROISSART Pascal) – HOFFMANN Jean-Claude (procuration à Mme SOLTYS Arlette) – DELPIERRE Sandrine (procuration à Mr ROBIDET Didier) – TAILLEZ Louissette (procuration Mme CORTES Arlette) - BIDAULT Bernard (procuration à Mr KUSNIREK David)



Installation d'une conseillère municipale

Mme Michèle ECAILLET est installée dans sa fonction de conseillère municipale en remplacement de M. Tony DEDOURGE, démissionnaire.

Bilan des opérations patrimoniales - année 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan annuel 2021 des opérations immobilières traitées par la Commune.



Adoption du compte de gestion – Année 2021

Le Compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal exactement conforme au compte administratif présenté par Monsieur le Maire est approuvé à la majorité.

Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 6

Adoption du compte administratif de l'année 2021 et affectation des résultats sur 2022

Les résultats du compte administratif 2021 présentent un excédent de fonctionnement de 702 544,35€ et un excédent d'investissement de 120 416,40€.

M. le Maire laisse la présidence de l'assemblée à Mme MOREN et quitte la séance. Le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver le compte administratif de l'exercice budgétaire 2021 et approuve l'affectation des résultats 2021 au Budget primitif de l'année 2022.

Pour : 19 (M. TERLAT n'a pas participé à la délibération, le maire ne pouvant légalement pas voter le compte administratif) Abstention : 0 Contre : 6



Signature d'une convention entre le C.C.A.S et la Commune dans le cadre de la mise à disposition d'un agent

Le Conseil Municipal autorise à la majorité M. le Maire à signer une convention de mise à disposition partielle d'un agent du C.C.A.S. à la Commune, principalement pour exercer des missions d'état-civil et d'administration générale.

Pour : 20 Abstention : 6 Contre : 0



Impôts locaux- Vote des taux communaux pour l'année 2022

Comme les années précédentes, il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

Taxes	Taux année N-1	Taux année en cours	Bases	Produit
Foncière bâtie	38.77	38.77	3 298 000	1 278 635
Foncière non bâtie	54.39	54.39	23 400	12 727

Adoption du budget primitif pour l'exercice 2022

Le budget primitif présenté est adopté à la majorité. Il est supérieur à celui des années précédentes en raison de l'inscription d'une partie des dépenses liées au projet de construction de la salle de sport. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 879 269€.

M. CAMPEL remarque que les dépenses liées au personnel sont en constante augmentation. Il relève également une dette estimée à 698€ par habitant et des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent de 3,51 % par rapport à 2020. Pour ces raisons, il informe l'assemblée que son groupe se positionnera contre le budget qui est présenté. M. le Maire précise que la construction de la salle de sport nécessitera un emprunt avec la Caisse des Dépôts et Consignations et donc des remboursements annuels estimés à hauteur de 50 000€ en investissement et 20 000€ en fonctionnement. M. le Maire explique que le premier remboursement de cet emprunt devrait intervenir en 2024, la même année, l'emprunt contracté pour la rénovation de la Cité Leclerc sera entièrement soldé rendant minime l'endettement de la commune. M. le Maire rejoint M. CAMPEL sur la question de la contraction des dépenses et des recettes de fonctionnement qui pourrait amener à un effet ciseau et assure de sa vigilance à ce sujet.

Pour : 19 Abstention : 1 Contre : 6



Subvention aux associations

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser un acompte aux associations sur leur subvention annuelle à raison de 50 % du montant de la subvention attribuée en 2021, sous réserve de la transmission de tous les documents nécessaires en mairie.

Amicale des communaux - 500€, Anciens Combattants - 80€, APE Ecole Péri-Curie - 100€, Club de l'amitié - 130€, Compagnie de l'Artois - 750€, Ecole de musique - 4 000€, Harmonie La Renaissance - 2 000€, Jardins d'Annay - 100 €, Médailleurs du Travail 220 €, Mémoire et Racines - 115€, Société de chasse La Fraternelle - 76 €, Tarin des Aulnes - 125€, Fnath - 100€, Comité Socio Culturel - 125€, Comité du Souvenir Français - 125€, Annay Disc Golf Club - 175€, Ayama - 250€, Boxing Club Ring Annay - 375€, Cyclo Club - 400€, Football Club Annaysien - 3 000€, Idéal Pétanque - 200€
Une subvention de démarrage de 250€ sera versée à l'association Fan Club Claude Arena.

Subvention à la Vie Active

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention à l'IME La Vie Active d'Hénin-Beaumont une subvention de 120€ destinée à aider à la prise en charge des frais de scolarité d'un enfant de la commune actuellement en formation professionnelle au sein de cet établissement.



Charte du Grand Forum Euralens

Suite à la reprise des activités de l'association Euralens par le Pôle Métropolitain de l'Artois, le Conseil Municipal autorise l'unanimité M. le Maire à signer la charte du grand forum Euralens. M. le Maire et M. DANCOISNE sont désignés pour représenter la commune au sein du P.M.A.

Incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et espaces verts du programme immobilier « Les gabions »

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la rétrocession du programme immobilier «Les Gabions» aménagé par la Société Pas-de-Calais Habitat dans le domaine communal.





Réalisation d'un emprunt avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Conseil Municipal autorise à la majorité M. le Maire à signer un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 2 246 000€ au taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0,60 % sur 40 ans pour financer la construction de la salle de sport. Le montant a été revu à la hausse (la première idée était de 1 975 000€) suite à une remarque de M. SEWERYN qui signalait qu'il était dommage de ne pas profiter des conditions avantageuses proposées par la CDC. M. LABALETTE affirme que ce projet est surdimensionné pour la commune et est très mal implanté. Aujourd'hui, le projet est estimé à 5 000 000€ et risque d'augmenter avec l'inflation sur les matières premières. Une concertation de la population est souhaitable. Mme CHRISTMANN s'étonne de l'intervention de M. LABALETTE puisque dans les réunions préparatoires, il ne s'est jamais positionné contre ce projet. Mme MOREN surenchérit en rappelant que c'est un projet qui a mûri petit à petit et qui a été validé à plusieurs reprises par l'équipe municipale. Dès le premier mandat un gros travail a été entrepris et de multiples interlocuteurs y ont été associés. En raison des différentes subventions qu'il était possible d'aller chercher, le complexe prévu a gagné en qualité. Au final, le coût restant à charge pour la Commune sera très peu différent comparé au projet de base grâce aux subventions.

M. KUSNIREK attend le plan de financement avec les montants des dépenses d'énergie et d'entretien. M. le Maire renvoie aux réunions précédentes, toutes les informations et chiffrages ont toujours été communiqués. Il rappelle les différents choix faits pour les économies d'énergie : géothermie, panneaux photovoltaïques, récupération d'eau de pluie, bois d'essence régionale, isolant biosourcé, limitation des nuisances sonores et visuelles.

M. CAMPEL pense que le projet n'est pas à la taille de la commune. Au vu de l'endettement sur 40 ans, il sollicite la consultation de la population. Il souhaite connaître les associations qui utiliseraient la salle en remarquant que peu d'associations sportives fonctionnent actuellement. M. FROISSART répond que ce sera justement un moyen de faire émerger d'autres disciplines sportives et confirme que la demande existe. M. le Maire rappelle que ce projet n'est pas seulement la construction d'un bâtiment, mais aussi un projet sportif construit avec les associations. L'idée est de favoriser le sport mixte et l'accès aux personnes en situation de handicap tout en améliorant les conditions actuelles de pratique.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 7

Demande de subvention d'investissement pour l'acquisition d'un logiciel petite enfance



M. le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer une demande de subvention à la CAF dans le cadre de l'acquisition d'un portail famille. Le coût d'acquisition prévisionnel est de 11 434€ HT et la subvention pourrait s'élever à 2 000€. Cela permettra d'améliorer le fonctionnement des services cantine, garderie et jeunesse en offrant aux parents la possibilité de procéder aux inscriptions ou aux paiements en ligne.



Demande de subvention d'investissement à la CAF pour l'acquisition d'équipements pour la petite enfance

M. le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales au meilleur taux possible dans le cadre de l'acquisition de matériels destinés au service Enfance Jeunesse. Le projet d'équipement est estimé à 3 289,56 € HT et la subvention pourrait s'élever à 987€.

Modalité d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2023 revalorisés chaque année par les services financiers de l'Etat.



Motion de soutien de l'arrêté du Maire interdisant les coupures de gaz et d'électricité sur le territoire communal du 1er avril au 31 octobre 2022

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une motion de soutien à l'arrêté du Maire interdisant les coupures de gaz et d'électricité du 1er avril au 31 octobre 2022 sur le territoire d'Annay. M. le Maire explique qu'il s'est joint à la vingtaine de Maires de la CALL qui ont déposé cet arrêté en Sous-Préfecture le 31 mars dernier. Seuls les deux fournisseurs historiques d'énergie jouent le jeu, les autres justifiant d'une fin de non-recevoir lorsque les risques de coupures se présentent. Ils privilégient en général la rupture du contrat de fourniture. Par cet arrêté, il sollicite la prolongation de la trêve hivernale. Il déplore que les gens ne puissent plus se chauffer, il y a un vrai travail à réaliser en matière de prévention des coupures d'énergie.

Les élus de notre groupe ont présenté au conseil municipal les projets de dépenses de 2022.

Le démarrage de la construction de la salle de sport prend sa place dans ce budget. Pour un montant global de 5 M d'euros, les partenaires Conseil Régional, Département, Etat, Fonds national de développement du sport, Ademe, Fde,) participeront à hauteur de 3M d'euros et la ville de 2 M D'euros. Ce montant est couvert par l'emprunt RELANCE VERTE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il en coûtera un peu moins de 80 000€ par an à la commune pour une durée de quarante ans. Les équilibres actuels n'en seront que peu modifiés compte tenu de la fin du remboursement d'un prêt en 2024. Notre engagement de la campagne de 2020 est donc tenu.

Les investissements budgétaires n'oublient pas l'amélioration de notre ville ; ainsi nous avons proposé les réfections de voirie Chemin des postes, rue Kociemski, pour les trottoirs non encore réalisés depuis des lustres, la réfection de l'éclairage public de la Rd 917 après les travaux d'assainissement de la Call, les toitures de bâtiments (ST, Ecole Péri, Eglise), la fin de la mise en accessibilité de l'école Curie.

Les dépenses courantes permettront les interventions du service technique qui sera doté d'un matériel complémentaire, celles du service Enfance Jeunesse qui fait face à une fréquentation plus importante de la restauration scolaire (effets de la tarification de la cantine en fonction des quotients familiaux) et des centres de loisirs, celles envers les associations pour faciliter la reprise de leurs activités.

Nous avons présenté un budget raisonnable et réaliste, conscients de la situation socioéconomique du moment. Nous regrettons de constater que le groupe d'opposition, auquel se joint une voix égarée, utilisent de fausses argumentations pour s'opposer à ce budget ; eux qui souhaitent participer davantage à la préparation des décisions ne prennent pas le chemin de la concertation constructive !

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

AU DELA DES APPARENCES

« Je ne sais pas si vous avez remarqué monsieur le Maire que nous étions contre la salle de sport ? » le ton était donné par notre groupe sur la question de l'emprunt de 2 246 000 € sur 40 ans. Ce projet surdimensionné par rapport aux besoins réels des habitants augmentera l'encours de la dette d'Annay de 70 000€ supplémentaires par an suite au vote de celui-ci.

Lors du débat d'orientation budgétaire nous constatons déjà une augmentation du personnel amenant une hausse drastique des charges. Là sur le budget primitif proposé, nous observons que la dette réelle de fonctionnement par habitant s'élève à 698€ en hausse de 8% sur 2020. La marge d'autofinancement passe de 84,9% en 2020 à 91,10% en 2021. A 100% l'emprunt sera obligatoire pour financer tout investissement futur. Sur les dépenses réelles de fonctionnement, elles s'aggravent de 3,51% d'une année sur l'autre. Nous avons évidemment voté contre ce budget. Les ressources n'étant pas extensibles, nous nous dirigeons vers une lente asphyxie financière de la commune. Quant à l'entretien...

Pendant ce temps, notre marais se meurt lentement, la restauration scolaire en place, au Centre et sur Bergerand, est dépassée et l'unique distributeur d'argent sur Annay disparaît dans un silence assourdissant. Seul projet trouvant grâce aux yeux de la majorité : du sport pour tous !

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPTEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir